

Avis publics



DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Demande d'autorisation de démolir l'immeuble situé au 2570, boulevard Rosemont

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement tiendra une séance publique le 25 mai 2023, à 18h30, à la salle du conseil située au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, afin de statuer sur la demande d'autorisation de démolir le bâtiment situé au **2570, boulevard Rosemont** et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un immeuble mixte de 3 étages comprenant un local commercial et 36 logements.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (RCA-6), **toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit**, dans les 10 jours de la publication de l'avis public (**au plus tard le 19 mai 2023**), faire connaître son opposition motivée par courriel à l'adresse suivante greffe-rpp@montreal.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

**Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
5650, rue D'Iberville, 2^e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3**

Fait à Montréal, ce 10 mai 2023

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement